

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Dématérialisation des documents relatifs aux instances communautaires et création d'un espace numérique de travail : "Connecticub". Adoption.

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite faciliter les conditions d'exercice de leur mandat par les élus communautaires et contribuer au développement durable en favorisant la dématérialisation des échanges entre les élus et l'administration communautaire, tout en optimisant ses frais de fonctionnement. Aussi, une réflexion a été lancée lors de la dernière mandature sur la dématérialisation des documents liés au Conseil de Communauté et sur l'équipement informatique des élus. Cette réflexion a abouti au dispositif «Connecticub» qui recouvre un ensemble de services et d'outils numériques, matériels et logiciels, adaptés aux besoins des élus communautaires et mis à disposition du nouveau Conseil de Communauté. Ces services reposent sur un dispositif alliant la facilité d'accès et d'utilisation et la liberté d'équipement des élus.

Le dispositif « Connecticub » s'articule autour de trois axes :

- des services en ligne, accessibles à partir d'internet, permettant l'accès aux documents du Conseil et de ses instances préparatoires,
- des moyens financiers favorisant, le cas échéant, l'équipement informatique des élus,
- des services de connectivité au sein des locaux communautaires dans lesquels les élus sont amenés à travailler, leur permettant d'accéder aux services en ligne.

Un espace de travail numérique pour les élus

Cubecités est l'intranet d'agglomération de la CUB et ses 27 communes. Il est accessible via internet. Tous les agents et élus de ces collectivités peuvent accéder par ce biais à un certain nombre de services en ligne. Dans le cadre de «Connecticub», un espace réservé aux élus communautaires, « *mon espace cub* », a été développé. Ils y trouveront notamment :

- les délibérations depuis janvier 2004,
- les projets de délibération du Conseil à venir, accessibles 5 jours ouvrés avant la séance du Conseil afin qu'ils puissent les étudier et préparer leurs interventions,

- les documents préparatoires à l'ensemble des Commissions ainsi que les comptes-rendus de ces dernières,
- pour les membres du Bureau, les rapports du Bureau accessibles 5 jours ouvrés avant la séance et leurs comptes-rendus.

Tous ces documents, gérés par le Secrétariat des Assemblées de la CUB, seront mis à disposition des élus régulièrement, en respectant les délais légaux et ils seront archivés.

Ce dispositif est destiné à se substituer à l'envoi de documents papier, auquel chaque élu sera invité à renoncer.

De plus, les élus ont accès via Cubetcités et, par le biais d'internet entre autre, à une masse importante d'informations. Afin de pouvoir conserver les données qui les intéressent et faciliter, en terme de mobilité, leur travail d'élu communautaire, un espace personnel de stockage leur est réservé dans « *mon espace cub* ». Ils peuvent y stocker tout document personnel, quelle que soit sa provenance. Une fois stockés dans leur espace personnel, ces documents peuvent être modifiés, annotés, classés par l'élu. Ils peuvent aussi créer leurs propres mémos sur des documents de travail ou projets de délibération. Cet espace est strictement confidentiel, n'est pas partageable, et est accessible par chaque élu en permanence à partir d'Internet.

Des espaces d'échange entre élus peuvent être mis en place à la demande (par thématique ou par groupe politique par exemple).

Une boîte aux lettres électronique CUB sera également attribuée à chaque élu le désirant.

Equipement des élus

Pour favoriser l'exercice de ce qui constitue un mandat spécial des élus eu égard aux objectifs de rapidité de mise à disposition d'informations et de prise en compte du développement durable, et donc l'utilisation de « Connecticub », il est proposé de participer à l'équipement numérique des élus sous forme de remboursement de frais pour l'exécution de ce mandat spécial fixés pour l'ensemble de la mandature à 1500 € par élus. (article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces frais pourront servir à acquérir un ou plusieurs articles de la liste suivante :

- ordinateur portable,
- PC de bureau,
- téléphone portable,
- PDA,
- imprimante,
- scanner,
- écran, clavier, souris,
- disque dur externe,
- système d'exploitation,
- suite bureautique,
- antivirus, antispam,

- abonnement ADSL,
- extension de garantie sur les matériels achetés,
- assistance utilisateur.

Sont expressément exclus de cette liste :

- clé USB,
- autres logiciels,
- consommables,
- papier,
- cartouches d'encre,
- abonnement téléphonique.

Les frais seront remboursés à l'élu sur présentation des justificatifs correspondants.

Ce dispositif permet à chaque élu de s'équiper selon ses besoins (PC portable, téléphone, PDA, ...), préférences et habitudes de travail (logiciel libre, propriétaire, ...), et en tenant compte de son équipement existant (PC personnel, professionnel, ...).

Les sommes investies par chaque élu seront amorties sur la base de 22 € mois (soit 1500 € divisés par le nombre de mois restant jusqu'à la fin de la mandature), à compter du début du mandat de l'élu communautaire.

Lorsque la totalité de l'investissement a été amorti, le matériel restera propriété de l'élu.

Si ce dernier met fin à son mandat avant que son achat soit amorti, il le conservera en remboursant le montant non amorti.

En parallèle, une clé USB sera attribuée à chaque élu afin de lui permettre de transporter ses documents numériques, et d'utiliser, le cas échéant, les PC et imprimantes mis à sa disposition à l'Hôtel de Communauté.

Connectivité

D'autre part, afin de faciliter l'utilisation de « Connecticub » au sein des locaux communautaires, de nombreux points de connexion à internet ont été mis en place :

- des bornes Wifi et un réseau filaire sont disponibles dans les salles du Conseil et du Bureau,
- des bornes Wifi sont présentes dans la salle 1 et dans la salle des Commissions réunies,
- l'ensemble des bureaux d'élus ou de collaborateurs est équipé d'un PC,
- deux espaces ouverts au 3^{ème} étage accueillent chacun 3 PC en libre service. Une imprimante locale noir et blanc est attachée à chacun de ces PC,
- une imprimante en libre service est disponible dans la salle du Conseil.

Un portail d'authentification permet de limiter l'accès à ces ressources aux seules personnes autorisées (élus, collaborateurs de groupe) et d'archiver les connexions à internet conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006. Ce portail permet

également aux élus d'utiliser les bornes Wifi communautaires avec un minimum de paramétrage de leur PC, la connexion au réseau Wifi ne nécessitant aucune authentification, et amène donc une grande souplesse d'utilisation.

Chaque élu reçoit en début de mandat, par le biais d'un courrier confidentiel envoyé par le Secrétariat des Assemblées, un compte de connexion et un mot de passe lui permettant d'utiliser le portail d'authentification.

Enfin, pour favoriser l'appropriation de ce nouveau dispositif par les élus communautaires, un accompagnement spécifique est proposé durant les six premiers mois de la mandature par un agent de la DSI. Il aura pour missions de :

- Assister les élus communautaires à choisir et configurer, le cas échéant, leur équipement informatique afin qu'ils puissent utiliser l'infrastructure mise en place dans les locaux communautaires (salle du conseil, du bureau,...) et accéder, de façon générale, à internet.
- Animer, le cas échéant, une formation minimale sur l'environnement informatique et sur l'utilisation de Cubetcités et de « Connecticutub » mis à leur disposition.
- Les assister et les dépanner, si nécessaire, durant les séances des commissions, du bureau et du conseil.

Au-delà de la période de mise en place, la DSI assurera une permanence dans la salle, au début de chaque séance du Bureau et du Conseil.

Aussi, au regard de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter, tel qu'il vous est proposé, le dispositif «Connecticub» tant dans les modalités de diffusion des documents des instances communautaires que pour l'équipement des élus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 2 JUILLET 2008

M MICHÈLE ISTE